

2) URBANISME

2-2) Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

2-2-1) Modification du PLU de DOLO – Avis de la CCAH

RAPPORT DU PRESIDENT

Le projet de mise en place d'un télési nautique sur l'étang du Lou nécessite une modification du PLU de la commune de Dolo.

Il s'agit d'un projet pour lequel il est prévu que la CCAH intervienne dans la construction d'un bâtiment au bord du lac, destiné à l'accueil et à une activité de restauration rapide.

La procédure prévoit une approbation formelle de la communauté de communes.

Proposition :

- Approuver la modification du PLU ci-dessus.

Décision :

Le conseil communautaire approuve la modification du PLU de DOLO nécessaire au projet de mise en place d'un télési nautique sur l'étang du Lou.

5) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5-3) Désignations de représentants

5-3-1) Nomination des délégués au comité de pilotage « ressource rerie »

RAPPORT DU PRESIDENT

Il est proposé de nommer :

Olivier MORAND en qualité de délégué titulaire

Jean-Pierre CARLO en qualité de délégué suppléant.

Décision :

Le conseil communautaire décide de nommer :

- Olivier MORAND en qualité de délégué titulaire
- Jean-Pierre CARLO en qualité de délégué suppléant.

7) FINANCES

7-1) Décisions budgétaires

7-1-1) Approbation des comptes de gestion 2014 et vote des comptes administratifs 2014

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2014 et les comptes administratifs 2014.

7-1-2) Vote des taux 2015

RAPPORT DU PRESIDENT

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, il est proposé de voter les taux 2015 comme suit :

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	26.94%
Taux de taxe d'habitation :	12.65%
Taux de taxe sur le foncier non bâti :	4.32%
Taux de taxe sur le foncier bâti :	0.00%

Proposition :

- adopter le rapport du Président.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide de voter les taux d'imposition 2015 comme indiqué ci-dessus, identiques aux taux 2014.

7-1-3) Vote des budgets primitifs 2015

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs 2015.

7-1-4) Affectation des résultats 2014

RAPPORT DU PRESIDENT

Il est proposé pour chacun des budgets concernés, d'affecter les montants suivants pour financer le déficit de la section d'investissement :

Service général :	381 810.10 €
Bâtiment TOURNAFOL/SOBREVAL :	35 065.95 €
VO :	10 328.46 €
Ateliers Relais :	13 751.68 €
Bâtiment locatif DTP/BURLOT :	53 562.10 €

Proposition :

- adopter le rapport du Président

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le rapport ci-dessus.

7-4) Interventions économiques

7-4-1) Vente du local Tournafol et de la station de Prétraitement à la SCI « La Grande Tomate »

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président, le vice-président à l'économie et le directeur de la CCAH ont rencontré le PDG de l'entreprise SOBREVAL, Bruno DESSON.

Ce chef d'entreprise à la volonté de rapatrier à proximité de son entreprise des superficies de stockage extérieures, et d'augmenter la capacité de sa ligne de production « desserts » qui est en plein développement.

Il est intéressé par le local TOURNAFOL et le terrain attenant (Cadastré de Jugon-les-Lacs ZP 78, 102, 107,109, 133, 135, 137, 142, 143). Ensuite, il ferait le choix, soit de libérer une superficie suffisante dans le local SOBREVAL, soit de développer une ligne de production dans le local TOURNAFOL. Quel que soit son choix, une création de 30 à 50 emplois serait à la clé, à terme.

Pour procéder à cette acquisition foncière, une SCI « La Grande Tomate » a été constituée.

Nous souhaitons aussi céder à l'entreprise la station de prétraitement du PA des 4 routes, équipement qui s'avère n'être utilisé que par l'entreprise de M. DESSON et dont l'entretien à la charge de la CCAH est coûteux. Cet équipement a été réalisé en 2007 pour un montant de 150 000 €. Un accord sur un montant de 25 000 € a été trouvé, l'entreprise étant intéressée par une maîtrise totale de cet outil.

Une estimation du service des domaines a été réalisée pour les 2 équipements. Elle est de 600 000 € pour l'immeuble Tournafol (et son terrain) et de 25 000 € pour la station de prétraitement.

Compte tenu de l'intérêt économique de l'opération, de l'incertitude de trouver un autre acquéreur, du prix d'achat initial du local par la CCAH (400 000 €) et des économies réalisées sur l'entretien de la station par ce transfert de propriété, le président propose de passer outre cette estimation

Propositions :

- Considérant les négociations engagées et les arguments développés par le président ci-dessus, **passer outre** l'avis du service des domaines.
- **Vendre** à la SCI « La Grande Tomate » l'ensemble pour un montant de 425 000 €.

Décision :

Le conseil communautaire, considérant les négociations engagées et les arguments développés par le président ci-dessus, décide de passer outre l'avis du service des domaines et de vendre à la SCI ci-dessus l'ensemble pour un montant de 425 000 €.

7-5) Subvention

7-5-1) Association de musique Lac'oustic : subvention de fonctionnement 2015

RAPPORT DU PRESIDENT

Lors du bureau communautaire du 16 janvier dernier, il avait été décidé d'allouer aux associations communautaires une somme correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement 2014 qui s'élevait à 51 730 €.

Pour l'association Lac'oustic cette somme s'élevait à 25 865 €.

Il est proposé de verser le solde de la subvention 2015 en tenant compte de la décision prise lors du débat sur les orientations budgétaires, à savoir une réduction globale de 3% de nos aides à la vie associative (hors emplois associatifs).

Le montant restant à verser s'élève donc à 24 313.10 €.

Décision :

Le conseil communautaire donne son accord pour verser le solde de la subvention 2015 à l'association de musique Lac'oustic pour un montant de 24 313.10 €.

7-5-2) Création d'une base d'aviron à PLEDELIAC : demande de subvention au titre du contrat de territoire

RAPPORT DU PRESIDENT

Le conseil communautaire, dans le cadre des orientations budgétaires, a décidé de construire une base d'aviron sur le site de Tournemine à PLEDELIAC en remplacement de l'actuelle structure qui n'offre pas de conditions d'accueil satisfaisantes.

En effet, l'actuelle base nautique se compose uniquement d'un hangar à bateaux et d'un chalet d'accueil ne comportant ni vestiaires, ni sanitaires.

Le plan de financement pour la construction de la nouvelle base d'aviron est le suivant :

Dépenses HT :

Travaux	156 500.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre-études	13 080.00 €
TOTAL	169 580.00 €

Recettes

Subvention au titre du contrat de territoire	35 554.00 €
DETR	46 950.00 €
CCAH	87 076.00 €
TOTAL	169 580.00 €

Propositions :

- **Valider** le projet et le plan de financement
- **Demander** à bénéficier de l'aide du département au titre du contrat de territoire à hauteur de 35 554 €
- **Autoriser** le président à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet
- **Engager** la communauté de communes à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des subventions, dans le respect des règles d'attribution fixées par le contrat de territoire.

Décision :

Le conseil communautaire :

- Valide le projet et le plan de financement ci-dessus
- Demande à bénéficier de l'aide du département au titre du contrat de territoire à hauteur de 35 554 €
- Autorise le président à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet
- Engage la communauté de communes à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des subventions, dans le respect des règles d'attribution fixées par le contrat de territoire.